

Commune de Lassouts

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté Municipal n° 30-2025 du 2 décembre 2025

Une enquête publique préalable, relative à l'aliénation d'un chemin rural et à l'aliénation de parties du domaine public sis :

- Au lieu-dit Le Teyssonié ;
- Impasse du Rocher à Roquelaure ;
- A la Caumette, dans le bourg.

**se déroulera du mercredi 14 janvier 2026 au
jeudi 29 janvier 2026 inclus, aux heures d'ouverture de la mairie.**

Elle concerne :

I - L'aliénation d'un chemin rural, au lieu-dit Le Teyssonié entre les parcelles cadastrées section D numéros 323 et 336 :

II - L'aliénation de parties du domaine public sises :

- II.1 – A la Caumette dans le bourg, entre les parcelles cadastrées section C numéros 303 – 293 – 658 – 263 et 264 ;
- II.2 – Impasse du Rocher à Roquelaure, entre les parcelles cadastrées section E numéros 30 – 31 – 827 – 41 et 42.

Pendant cette période et tous les jours ouvrés le lundi de 14h à 17h, les mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h, toute personne intéressée pourra prendre connaissance en Mairie du dossier soumis à l'enquête et consigner éventuellement ses observations sur un registre spécialement ouvert à cet effet ou par courrier à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Aliénation d'un chemin rural et de parties du domaine public - Mairie de Lassouts – 17 rue de la Mairie – 12500 LASSOUTS ou par mail : mairie@lassouts.fr

M. Christian VERGNES est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public :

**le mercredi 14 janvier 2026 de 9h à 11h et
le jeudi 29 janvier 2026 de 10h à 12h, à la mairie de Lassouts.**

COMMUNE DE LASSOUTS